

C-08-12-2025/13



Pour le Président
et par délégation
Directrice Générale
des Services
Mme Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 027-242700276-20251208-C08122025_13-DE
SLOW

Département
EURE
Arrondissement
EVREUX
Canton
CONCHES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	44
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	32
Date de Convocation :	01/12/2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Huit Décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président,

Mesdames Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Danielle JEANNE, Sandrine BLONDEAU, Nielle GAUTHIER, Elise COUTURIER, Jeannick LAPEYRONNIE,

Messieurs David SIMONNET, Didier MABIRE, Thierry PINARD, Denis CAVELIER, Olivier RIOULT, Denis LEBLOND, Gérard THEBAUD, Bruno FRICHOT, Hubert LAMY, Christophe DUFLOT, Marc GARREAUD, Jean-Daniel GUITTON, Jean-Claude DUFOSEY, Ghislain HOMO, Christophe CAPELLE, Thierry LOTHON, Didier BAGOT, Marcel SAPOWICZ, Jacques HAPDEY, Max RONGRAIS, Dany BOUVET

Monsieur Nicolas MARTIN représentant **Monsieur** Stéphane GUERIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mesdames Agnès TREGOUET, Christine CHEHU, Laurence CLERET, Sophie JEHENNE

Messieurs Christian GOBERT, Jean-Jacques CHEVALIER, Jérôme BRUXELLE, Serge BOURLIER, Philippe LEFORT, Bruno LEVEQUE, Jacques FAUVEL, Gérard MORIN

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT PACTE TERRITORIAL FRANCE

RENOV : Avenant

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que depuis le 1er janvier 2025, à la suite de la fin du programme SARE (financement des guichets d'information et d'accompagnement), l'Anah a mis en place un nouveau cadre de contractualisation pour garantir la continuité des politiques locales de rénovation de l'habitat privé. Dans le département de l'Eure (hors Agglo Seine Eure), ce service est assuré par SOLIHA Normandie Seine via un Pacte territorial dérogatoire, encadré par une convention entre l'Anah et le Département.

Par la délibération en date du 16 décembre 2024, la Communauté de Communes du Pays de Conches a souhaité s'inscrire dans cette action avec comme objectif la continuité du service assuré par l'Espace Conseil France Rénov' de SOLIHA Normandie Seine en déployant les nouvelles actions prévues dans les volets 1 et 2 du pacte territorial.

La convention signée prenant fin le 31 décembre 2025, la collectivité a décidé de renouveler son engagement dans le pacte territorial dérogatoire pour une seconde année, en apportant son soutien financier à l'Espace France Rénov', pour une durée d'un an, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

La contribution au titre de l'année 2026 serait de 6 026,46 € selon les modalités suivantes :

- 80 % soit 4 821,17 € à la signature du présent avenant,
- 20 % soit 1 205,29 € au terme de l'action, sur production du bilan de l'action, avant le 1er avril de l'année suivante.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Acceptent** la proposition d'avenant de SOLIHA et de prolonger le dispositif Pacte Territorial jusqu'au 31 Décembre 2026.

↳ **Autorisent** Monsieur Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer cet avenant ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

*AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

Conches, le Onze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq





avec



Directrice Générale
des Services

Marie-Odile GESHN



Convention de partenariat

Pacte territorial - France Rénov'
SOLIHA Normandie Seine

Avenant n° 1

Renouvellement pour 12 mois
(1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026)



Publié le : 31/12/2025 15:33 (Europe/Paris)

Collectivité : Pays de Conches

https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/48283

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 15/12/2025

 SLOW

ID : 027-242700276-20251208-C08122025_13-DE

PACKT TERRITORIAL_FRANCE RÉNOV'

2/4

PACTE TERRITORIAL FRANCE RÉNOV'

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AU TITRE DU AU TITRE DU SOUTIEN DE L'ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV' DE SOLIHA NORMANDIE SEINE POUR LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT – **PACTE TERRITORIAL FRANCE RÉNOV' - SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES**

Le présent avenant à la convention est établi entre :

- **La Communauté de Communes du Pays de Conches**, sis Mairie de Conches – CS 20073 - 27190 Conches, représentée par son Président, Monsieur Jérôme PASCO, agissant en vertu de la délibération n° X du Conseil Communautaire en date du XX/XX/XXXX et désigné ci-après « CCPC »,

D'UNE PART,

Et

- **L'Espace Conseil France Rénov' de SOLIHA Normandie Seine**, sis 20 rue Joséphine – 27000 Evreux, déclaré association de loi 1901, représenté par sa Présidente, Madame Diane LESEIGNEUR,

D'AUTRE PART,

Préambule

Depuis le 1er janvier 2025, à la suite de la fin du programme SARE (financement des guichets d'information et d'accompagnement), l'Anah a mis en place un nouveau cadre de contractualisation pour garantir la continuité des politiques locales de rénovation de l'habitat privé. Dans le département de l'Eure (hors Agglo Seine Eure), ce service est assuré par SOLIHA Normandie Seine via un Pacte territorial dérogatoire, encadré par une convention entre l'Anah et le Département.

Dès la première année, la Communauté de Communes du Pays de Conches a souhaité s'inscrire dans cette action avec comme objectif la continuité du service assuré par l'Espace Conseil France Rénov' de SOLIHA Normandie Seine en déployant les nouvelles actions prévues dans les volets 1 et 2 du pacte territorial.

La Communauté de Communes du Pays de Conches a décidé de renouveler son engagement dans le pacte territorial dérogatoire pour une seconde année, en apportant son soutien financier à l'Espace France Rénov', pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Article 1 – Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026, la convention signée entre les parties, sans modification des objectifs et des dispositions financières. Il redéfinit la durée de l'opération en modifiant l'article 10 et précise les modalités de paiement prévues dans le cadre de l'article 6 de cette même convention.

Article 2 – Durée de la convention

L'article 10 de la convention est modifié comme suit :

La présente convention est prolongée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026. Elle pourra être reconduite ou être complétée par avenant

PACTE TERRITORIAL_France Rénov'**Article 3 - Modalités de paiement**

L'article 6 de la convention reprécise les modalités de la façon suivante :

Le montant annuel fixé à l'article 5 de la convention initiale ci-dessus sera versé au bénéficiaire par l'EPCI selon les échéances suivantes :

- 80 % soit 4 821,17 € à la signature du présent avenant,
- 20 % soit 1 205,29 € au terme de l'action, sur production du bilan de l'action, avant le 1^{er} avril de l'année suivante.

Soit une contribution de **6 026,46 €** pour l'année 2026.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à , le , en exemplaires

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays de Conches

La Présidente de SOLIHA
Normandie Seine

Jérôme PASCO

Diane LESEIGNEUR